# LETTRE

*De M. LEJOURDAN Fils, Avocat, à MONSEIGNEUR* LE COMTE DE CARAMAN; *& la Réponse.*

MONSEIGNEUR,

J'ai pour moi la justice du Ciel, la pureté de ma conscience, & sans doute votre protection; mais la calomnie me poursuit sourdement, & le crime, oui, le crime trâme des complots, & ne s'en cache plus. Ma vie est peu de chose, & j'en ferais volontiers le sacrifice au bien de ma Patrie; aussi, n'est-ce pas le soin de la garantir qui m'occupe; mais l'honneur est un héritage sacré, que j'ai reçu de mes pères, & que je dois transmettre sans altération à mes enfants.

Depuis quelque tems, vous le savez, MONSEIGNEUR, une calomnie atroce, autant qu'absurde, s'acharne à me poursuivre; & ne pouvant trouver de base, ni dans mes discours, ni dans mes actions, elle se réplie à dire que je suis le conseil de quelques personnes qu'on suppose mal-intentionnées; ce qui est une fausseté à mon égard, & sans doute une injustice au leur.

La continuation de votre estime, MONSEIGNEUR, m'a vengé, jusqu'à ce jour, de la méchanceté de mes ennemis; mais cette estime est un bien précieux; elle est mon unique consolation, & il n'est aucun moyen que je ne doive employet pour la conserver.

Depuis deux jours, le chagrin & une indisposition

qui en eſt la ſuite, me retiennent chez moi. J'y pleure les malheurs de ma patrie, & ma porte eſt refuſée à tout le monde. Je viens d'apprendre, cependant, par la perſonne, qui vous remettra cette Lettre, Monseigneur, que quelques Officiers de la Garde Bourgeoiſe répandent que je tiens chez moi des Conciliabules ſecrets. Je ne puis empêcher l'abord de ma porte; mais je puis vous aſſurer, Monseigneur, que j'ai refuſé de l'ouvrir, & que je n'ai vu perſonne depuis hier au matin.

Il eſt pourtant extraordinaire & fâcheux d'être ainſi obligé de ſe ſéqueſtrer; mes affaires en ſouffrent eſſentiellement, & je prends la liberté de recourir, Monseigneur, à vos ſages conſeils, & de vous demander ſi, malgré la certitude que je me flate que vous avez de la pureté de ma conduite, vous ne jugeriez pas convenable & juſte de mettre auprès de moi telle perſonne de confiance que vous choiſiriez, & qui, témoin habituel & conſtant de toutes mes actions, pût, pour ma propre ſatisfaction, en rendre un compte exact & fidèle.

Daignez, Monseigneur, me guider; j'attends, avec confiance, de vos vertus & de votre ſenſibilité, un bienfait qui mettra le comble à vos bontés, & que je regarderai comme la preuve la plus claire de l'eſtime & de la bienveillance dont vous n'avez ceſſé de m'honorer.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,

LEJOURDAN.

*Marſeille*, 21 *Août* 1789.

# RÉPONSE

## *De* MGR. *LE COMTE DE CARAMAN.*

*A Marſeille , ce 21 Août 1789.*

UNE conduite pure , Monſieur , triomphe tôt ou tard. J'ai rendu un témoignage public à votre conduite , comme à votre caractère , que j'ai cru connaître en peu de temps. Je propoſerai à ceux qui élèvent encore des doutes ſur les perſonnes qui viennent chez vous , de placer effectivement quelqu'un de confiance , pour ſuivre vos liaiſons , ſi elles les ſuſpectent ; mais ſoyez bien aſſuré , Monſieur , que jamais on ne peut ſoutenir une accuſation ſans fondement , & que la vérité ſe fait connaître plutôt qu'on ne penſe. C'eſt ſur elle que je fonde le retour de votre tranquillité , & l'avantage de ceux qui viendront chercher des lumières dans votre cabinet.

J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens les plus ſincères , Monſieur , votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. *Signé* , LE COMTE DE CARAMAN.

## A MES CONCITOYENS.

JE ſuis père de famille ; & le bonheur de mes enfants m'eſt plus cher que le mien propre ; je jouis d'un état honorable , & j'en ai toujours invariablement rempli les devoirs ; je ſuis Avocat , & le ſoin de conſerver la confiance publique m'importe eſſentiellement ; la modique fortune que je poſſede , & qui conſiſte toute en immeubles , m'attache néceſſairement au ſort de la Ville qui les renferme , & l'on peut m'accuſer de vouloir y porter des troubles dont l'effet inévitable ferait de comprometre mes chers enfans , de perdre mon état , le juſte eſpoir d'accroître leur fortune & le peu de bien que je poſſéde ! Non cette accuſation eſt abſurde autant qu'atroce.

Elle ſe propage cependant, & des bruits affreux me parviennent..... Je ſuis tranquille, & ne crains rien pour mes jours. Ils ſont ſous la ſauve-garde du Ciel, qui protège l'innocence; & Marſeille ne renferme pas ſans doute des monſtres dans ſon ſein.

J'ai voulu le bien, mes Concitoyens n'en ſauraient douter. Ma conduite ſera toujours la même, toujours irréprochable, toujours publique; mais, puiſqu'on perſiſte à m'affliger, par d'odieux ſoupçons; puique l'infâme calomnie cherche toujours à compromettre ma vie & mon honneur, je déclare qu'il ne me reſte plus qu'à gémir ſur les maux de ma Patrie, n'étant pas en mon pouvoir de les prévénir, ou de les empêcher; je déclare, à la face du Ciel, que j'ai rempli, autant qu'il était en moi, *le poſte d'un bon Citoyen*. Je déclare que les principes de juſtice & de probité que l'éducation paternelle, bienfait rare & précieux, a fait germer dans mon âme, ne s'y éteindront qu'avec mon dernier ſoupir; C'en eſt aſſez ſans doute pour raſſurer, pour conſoler du moins mes amis & les honêtes gens qui prenent quelque part à ma tranquilité. Quant à mes ennemis, ſi ma lettre à Mr. le Comte de Caraman, & la réponſe dont-il a daigné m'honorer ne les déſarme pas, je déclare que je ſuis prêt à les confondre, s'ils ont le courage de ſe découvrir; je dis plus, je déclare leur laiſſer l'avantage de ſe cacher; qu'ils gardent l'anonyme, & qu'ils donnent ſeulement de la publicité aux chefs de leur accuſation; qu'ils indiquent les liaiſons dont ils me font un crime, d'une manière qui, ſans m'avilir & ſans me compromettre, me néceſſite & m'autoriſe a les juſtifier; & je m'engage, ſi non à les perſuader, du moins à les convaincre, que je n'en ai jamais eû de dangereuſes ou de ſuſpectes, & qu'il n'en eſt aucune dont je ne puiſſe démontrer la pureté par les motifs les plus vrais & les plus légitimes.

LEJOURDAN.

*A Marſeille ce 21 Août 1789.*